

Quel chef d'accusation et quelle sanction

Par **Melle M.**, le **09/03/2019** à **09:47**

En visite dans un musée, une barre métallique du garde corps d'un escalier s'est décrochée et est tombée de plusieurs mètres de hauteur sur ma jambe.

Le service de sécurité a appelé les secours. J'ai été emmenée aux urgences. Pas de fracture mais un gros choc émotionnel et une grosse frayeur.

Puis-je porter plainte contre le musée? Ai-je un intérêt à le faire ?

Pour quel chef d'accusation? à quelle sanction s'expose le musée?

Cordialement.

C. M.